



DEPARTEMENT :  
SAVOIE

CANTON :  
BOURG SAINT MAURICE

COMMUNE :  
VAL D'ISERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRETE MUNICIPAL

N° 2020.0116

# Tunnel des téléphériques Fermeture partielle puis totale

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VAL D'ISERE,

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté municipal en vigueur réglementant les chantiers dans la commune de Val d'Isère,

VU l'arrêté municipal en vigueur réglementant la circulation et le stationnement dans la commune de Val d'Isère,

VU les travaux prévus dans ce tunnel,

CONSIDERANT l'intérêt de la sécurité publique,

CONSIDERANT l'intérêt de la conservation du domaine communal,

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : Fermeture partielle du tunnel des téléphériques

La circulation sera interdite dans le tunnel des Téléphériques qui sera fermé à compter du **lundi 17 août et jusqu'au dimanche 30 août 2020 de 07h00 à 17h00** dans le cadre de travaux de protection au feu.

L'ouverture du tunnel sera effective à compter de 17h00 durant cette période, en semaine et durant les weekends du 17 au 30 août 2020.

Durant cette période et pendant les horaires de fermeture du tunnel, une déviation sera mise en place comme suit :

Direction rondpoint des pistes : via rue de l'Eau Vive, rue Noël Machet, la Calabourdanne, rue de la Face, Pont du Joseray, rue du Cachey puis rondpoint des pistes

Direction Office du tourisme : rue du cachey, pont du joseray, rue de la Face (qui passe à double sens jusqu'au centre des congrès) rue de la Balme, puis D 902

## ARTICLE 2 : Fermeture totale du tunnel des téléphériques

---

A compter du **lundi 1<sup>er</sup> septembre 2020 et jusqu'au 15 novembre 2020**, le tunnel sera **totalemment fermé à la circulation, de jour comme de nuit et 7 jours sur 7**.

Durant cette période, une déviation sera mise en place comme suit :

Direction rondpoint des pistes : via rue de l'Eau Vive, rue Noël Machet, rue du parc des sports, rue de la Calabourdanne, rue de la Face, Pont du Joseray, rue du Cachey puis rondpoint des pistes

Direction Office du tourisme : via le chemin du Charvet, rue des Lessières, puis retour D902

## ARTICLE 3 : Occupation du Domaine public

---

Les matériaux et matériels destinés à ce chantier seront entreposés par l'entreprise G.T.A. Group (21 Rue de L'innovation - L-1899 Kockelscheuer - Luxembourg) sur l'aire dite « des ambulances », sur le parking aérien du rondpoint des pistes, durant toute la période des travaux, soit jusqu'au **15 novembre 2020**.

## ARTICLE 4 :

---

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville

Monsieur le Directeur des Services municipaux

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Val d'Isère

Monsieur le Chef de la Police Municipale

Monsieur le Responsable du Service Voirie

Monsieur le Chef du Centre de Secours en Montagne

L'entreprise G.T.A. Group

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Val d'Isère, le **17 AOUT 2020**

Le Maire,

Patrick MARTIN

